

Le Bulletin

de l'AGFV

ASSOCIATION GÉNÉRALE DES FAMILLES DE VIROFLAY

Novembre 2014- n°12

Sommaire :

Politique familiale en danger	Page 02	Travail des femmes et congé parental	Page 07
Appel à candidature	Page 03	PMA et GPA	Page 09
Les familles sacrifiées	Page 04	Les Annonces	Page 10
La vie de nos familles	Page 05	Braderie de Jouets	Page 11
Old Up	Page 06	Randonnée	Page 12

L'éditorial :

Notre politique familiale est en danger, la révolte gronde, les familles n'en peuvent plus. Toutes les mesures d'économies prises dernièrement par le gouvernement mettent leurs nerfs à vif ! Il faut réagir, et vite. Il ne nous est pas possible dans ce bulletin de reproduire l'ensemble des actions proposées par Familles de France pour faire valoir votre opinion et votre sentiment d'injustice ! Plusieurs sont déjà en cours (voir p2) et je vous incite à vous rendre sans tarder sur le site de la Fédération pour agir avec force : <http://www.familles-de-france.org/>.

Vous y trouverez également une pétition, initiée par le Professeur Henri Joyeux, dénonçant la vaccination massive des enfants à l'école primaire contre le papillomavirus.

A Viroflay, deux évènements importants d'ici la fin de l'année. Tout d'abord et à ne surtout pas manquer, la gigantesque braderie de jouets prévue les 28 et 29 novembre. Ensuite aura lieu le 17 décembre à 20h30, notre Assemblée Générale, à laquelle vous êtes tous invités.

Enfin pour que notre association puisse se faire entendre, il faut que nos adhérents la soutiennent... si vous n'avez pas encore renouvelé votre cotisation pour cette nouvelle année scolaire, ne tardez plus à le faire !



Odile Lachaud

Très important !

Page 3 «L'appel à candidature»

Dates à retenir :

BRADERIES

Jouets

du 28 novembre au 1er décembre 2014

Articles de puériculture et de sports d'hiver

Janvier 2015 - Date à venir sur le site

GROUPE DE PAROLES

Old Up

Mardi 9 décembre 2014 à 10h

ASSEMBLEE GENERALE

Mercredi 17 décembre à 20h30

ECHANGES DE SAVOIRS

Art Floral

Jeudi 18 décembre 14h-16h
Décoration de Noël

Cuisine

Mardi 16 décembre 9h30-12h
Repas de Noël

La Forge - 89 avenue du Général Leclerc - 78220 Viroflay Tél : 01 30 24 30 52 - E-mail : agfv2@wanadoo.fr

Site Internet à enregistrer dans vos favoris : www.agfv-viroflay.fr

Permanences : mercredi et samedi de 10h à 12h

Directrice de la publication : Madame Odile Lachaud

Victoire ! Le Conseil d'Etat annule la campagne de la Ligne Azur

Dans un article paru dans notre bulletin de juin 2013 sous le titre «**Parents : Attention !**» (que vous pouvez retrouver sur notre site internet), François de Bony nous mettait en garde à propos du site LIGNE AZUR, vecteur d'une campagne d'information auprès des jeunes sur les discriminations en milieu scolaire, et en particulier sur leur «orientation sexuelle», et recommandé par le Ministre de l'Education Nationale. Le Conseil d'État a été saisi, le 5 juillet 2013, d'une requête de la Confédération nationale des associations familiales catholiques tendant à l'annulation de la lettre du Ministre, datée du 4 janvier 2013, adressée aux Recteurs d'Académies.

Le 15 octobre 2014, le Conseil d'État, statuant au contentieux, a annulé cette lettre qui invitait notamment les recteurs «**à relayer avec la plus grande énergie (...) la campagne de communication relative à la Ligne Azur, ligne**

d'écoute pour les jeunes en questionnement à l'égard de leur orientation ou leur identité sexuelles », au motif qu'elle est en contradiction avec le principe de neutralité de l'École.



Plus d'informations sur :

<http://www.conseil-etat.fr/actualites/communiqués/ligne-azur>

<http://www.theoriedugenre.fr/?victoire-le-conseil-d-etat-annule>

LA POLITIQUE FAMILIALE EN DANGER : RÉAGISSONS !



Communiqué de Familles de France

Paris le 10 octobre 2014

Le gouvernement a annoncé le 29 septembre que plus de 700 millions d'euros d'économies seraient faits sur la branche famille de la sécurité sociale dans le budget 2015 dont l'examen a commencé hier, mercredi 8 octobre, à l'Assemblée, en commission des affaires sociales.

Dès cette annonce, des milliers de parents se sont mobilisés sur Facebook et ont pris le nom de « Bébés Révoltés ».

Familles de France qui soutient depuis plusieurs années le droit au libre choix du mode de garde pour les parents en général et le droit de prendre, si on le souhaite, un congé parental jusqu'à l'entrée en maternelle de son enfant a décidé de soutenir l'initiative des bébés révoltés.

Le mercredi 8 octobre, nous avons créé avec des parents représentant les Bébés Révoltés et deux autres grandes associations (Le Mouvement Mondial des Mères France et l'Union des Familles en Europe) un collectif « **Les Bébés Révoltés et leurs Familles** ».

Vous trouverez ci-joint (*) la déclaration commune de fondation de ce collectif.

Les premières actions ont déjà démarré dans toute la France :

- Diffusion d'affichettes chez les gynécologues, les pédiatres, dans les haltes-garderies, les crèches, les boulangeries, les pharmacies,...

- Courrier à Mme Marisol Touraine et à plusieurs grands médias.

Très prochainement, les parents vont être invités à écrire à leur député (**).

Des actions locales inédites sont prévues dans toute la France dans les jours à venir. Nous ne manquerons pas de vous en informer.

(*) <http://www.familles-de-france.org/node/2450>

(**) <http://deputes.bebesrevoltes.fr/>

WANTED : APPEL À CANDIDATURE

En 1982, à l'occasion d'une braderie de vêtements, je découvrais l'Association Générale des Familles de Viroflay.

Très vite je suis entrée au conseil d'administration et en 1987 je prenais en charge l'organisation des braderies de jouets et d'articles de puériculture... en un mot, j'étais tombée dans la marmite !

J'ai connu plusieurs présidents : Monsieur Lechat, Fernande Thiollay, Béatrice Martin puis Régine Moulin Fournier. Lorsque j'ai succédé à Régine, en janvier 2009, après avoir été vice-présidente pendant sept ans, je me suis engagée pour un mandat de 3 ans, renouvelable une fois. Le temps passe très vite, me voici à la fin de mon second mandat et, comme je l'ai rappelé au conseil d'administration régulièrement depuis un an, je donnerai ma démission de présidente lors de l'Assemblée Générale prévue le 17 décembre.

Bien sûr il n'est pas question de quitter l'association, je suis bien trop attachée aux

valeurs qu'elle défend et aux amitiés fidèles qui s'y sont créées. L'expérience a été vraiment passionnante, riche de rencontres, que ce soit avec nos adhérents et nos nombreux bénévoles, avec les élus et le personnel municipal mais aussi avec nos partenaires au niveau des instances qui nous représentent. Une association comme la nôtre, qui regroupe plus de 500 familles, a plus que jamais sa place à tenir dans le contexte politique actuel.

Celui ou celle qui prendra ma relève pour fédérer cette belle entreprise peut compter sur un conseil d'administration solide et dévoué. Bien entendu de mon côté je resterai disponible pour que la transition puisse se faire en douceur.

Haut les coeurs, l'AGFV vous attend !

Odile Lachaud

C'ÉTAIT ÉCRIT !

Contrairement à ce qu'on nous a promis, juré, après la promulgation de la loi pour le Mariage Pour Tous de Madame Taubira et les manifestations monstres de 2013 essayant de l'empêcher, « la PMA et la GPA, ce n'est pas dans la loi », eh bien, si ! la conséquence inévitable de la loi Taubira, c'était bien la PMA et la GPA !

Les femmes pouvaient partir à l'étranger se faire inséminer et, au retour, adopter le bébé ainsi né.

Quelques tribunaux ont bien essayé de ne pas prononcer ces adoptions d'enfants délibérément privés de père.

Mais la Cour de Cassation qui a été saisie pour avis, afin de fixer la jurisprudence, a reconnu le

23 septembre 2014 que « **le recours à l'assistance médicale à la procréation, sous la forme d'une insémination artificielle avec donneur anonyme à l'étranger, ne fait pas obstacle au prononcé de l'adoption, par l'épouse de la mère, de l'enfant né de cette procréation, dès lors que les conditions légales de l'adoption sont réunies et qu'elle est conforme à l'intérêt de l'enfant** ».

Est-ce vraiment l'intérêt de l'enfant ?

Régine Moulin Fournier

Voir page 9 «PMA et GPA»
Benoît Le Guen

LES FAMILLES SACRIFIÉES

Les familles n'ont pas le moral : quotient familial raboté, réduction de la prime de naissance, menaces sur le congé parental et sur les allocations familiales... le moins que l'on puisse dire, c'est que les familles nombreuses sont, plus que d'autres, mises à contribution pour réduire les déficits.

Un déficit public existe dès que les recettes de l'Etat sont inférieures aux charges. Quand le déficit public est financé par l'emprunt, il y a création de dette publique. La dette est l'accumulation des déficits au fil des années. Certes, il faut réduire les déficits et rembourser la dette, et la volonté de ne plus fonctionner en accumulant des déficits chroniques et d'apurer les dettes est très louable.

Mais ne serait-il pas opportun de s'interroger sur l'origine de cette dette ? Et aussi de savoir pourquoi les familles sont plus sollicitées que d'autres pour ce remboursement ?

La France a souvent connu un endettement excessif et des banqueroutes ont émaillé l'histoire de notre pays. Toutefois, l'Etat français n'a plus fait défaut sur sa dette depuis 1796, consolidant ainsi la confiance des créanciers.

Dans les années 60, le déficit public était inexistant, l'Etat étant très bien géré. En 1973, pensant juguler l'inflation, et sans en mesurer les conséquences à long terme, les élites françaises ont décidé que l'Etat ne pourrait plus se refinancer gratuitement auprès de la Banque de France, l'obligeant dorénavant à faire appel aux banques de dépôt. L'endettement public de la France a commencé. Au début, modestement. Hélas, la crise et sa cohorte de chômeurs, la désindustrialisation, mais aussi une gestion peu rigoureuse des dirigeants ont rendu le déficit chronique et la dette abyssale.

Par ailleurs, les Etats ont progressivement abaissé les réglementations sur les banques, laissant une finance dérégulée se mettre en place sans aucun contrôle. En 2008, suite à ces pratiques financières douteuses est arrivée la crise des subprimes et la faillite de la banque d'affaire Lehman Brothers. Par le jeu pervers des CDS(*), un certain nombre de banques se sont retrouvées au bord de la banqueroute. En pleine panique, le gouvernement français, comme les autres gouvernements occidentaux, a dû voler au secours de ses banques au bord du gouffre, engageant, pour éviter l'effondrement du secteur financier, des sommes colossales. L'endettement public de la France a bondi à ce moment

là. Le service de la dette est devenu en 2011 le premier poste budgétaire, devant la Défense et l'Education. Une partie de la dette est donc imputable aux pratiques pour le moins douteuses de banques privées. Est-ce aux familles françaises de rembourser les imprudences des banquiers ?

La France avait un endettement préoccupant avant la crise des subprimes. La crise de 2008 fait bondir sa dette qui se rapproche du seuil où elle sera hors contrôle : en effet, un pays qui emprunte à un taux supérieur à son taux de croissance ne peut plus rembourser sa dette qui augmente mécaniquement, quels que soient ses efforts d'austérité. C'est ce qui est arrivé à la Grèce en 2009 : avec un taux de croissance très largement négatif, le plan d'austérité conditionnant l'octroi de prêts à un taux de 6% a tout simplement été un échec. La dette a continué à augmenter et le pays a été plongé dans une récession dramatique. L'Islande, confrontée à une crise identique, a choisi une autre solution. Acculée par les dettes colossales provoquées par son secteur bancaire privé, la population islandaise a refusé de rembourser les pertes de ses banques en faillite. Actuellement, l'Islande connaît une croissance raisonnable et ses enfants ont un avenir.

Il est indispensable d'étudier de près les origines de la dette française.

Se pose alors la question de savoir pourquoi les familles sont, plus que le reste de la population, mises à contribution pour réduire les déficits.

Le constat est sombre pour les familles : la politique familiale, qui a déjà été privée de 17 milliards d'euros depuis 1995, est exsangue, et le nombre de naissances commence à baisser. Mais le personnel politique n'en a cure, la famille est le cadet de ses soucis, quand il ne lui manifeste pas une franche hostilité par idéologie anti-familiale.

Les politiques ne sont que les dociles agents d'exécution des marchés. Ceux-ci ne reconnaissent que les individus, pas les groupes, et surtout pas les groupes familiaux. Ils n'ont donc que faire de la famille et de la politique qui a été mise en place pour la soutenir, qui a bien évidemment un coût. L'idéologie qui les guide, le libéralisme, affirme haut et fort un individualisme triomphant qui dissimule mal un égoïsme consternant. Égoïsme qui mène, dérégulation oblige, à la loi de la jungle, consacrant ainsi le triomphe du plus fort. Ce résultat est aisément vérifiable dans les faits en constatant l'enrichisse-

ment réel d'un petit nombre d'individus et l'appauvrissement de la majorité de la population, surtout les familles nombreuses. Cette idéologie a un autre motif pour malmenner la famille, qui forme un groupe structuré apte à résister aux sirènes du marché et de la consommation compulsive comme but ultime de la vie et qui est susceptible de s'opposer au totalitarisme marchand qui s'impose. Ce qui explique les attaques tant sur le plan matériel, en limitant les ressources de la politique familiale, que sur le plan moral, en brouillant les repères familiaux et la filiation.

Le rétablissement de l'équilibre budgétaire est une priorité, mais est-il nécessaire pour cela de sacrifier la politique familiale ? L'histoire nous montre le contraire. Les allocations familiales ont fait partie du programme du Conseil National de la Résistance (CNR) en 1944, à une époque où la France était ruinée par la guerre. Conscient de l'importance de restaurer une démographie vigoureuse, le CNR a décidé de soutenir la famille. A la lumière de ce rappel historique, il est difficile de soutenir que la France de 2014, encore riche malgré la crise, ne peut pas faire ce qu'a fait la France ruinée de l'après-guerre. La décision de sacrifier la politique familiale est une décision politique prise par des dirigeants déconnectés de la population française qui, dans son ensemble, a toujours souhaité soutenir les familles. Ce qui amène à se demander ce qu'il reste de la démocratie en France, les dirigeants prenant sans concertation des décisions contraires à l'intérêt et à la volonté de la population.

Raphaëlle Leclerc

(*)CDS (Credit Default Swap) : ce sont des produits financiers qui ont pour but de transférer un risque, ils ressemblent à une assurance. L'acheteur verse une prime et le vendeur s'engage à compenser les pertes si un événement de crédit survient (faillite, défaut de paiement, délai de paiement). Les CDS s'échangent sur des marchés de gré à gré, c'est à dire des marchés qui ne sont contrôlés par aucune autorité, et qui sont donc totalement opaques.

Particularité : il est possible d'acheter un CDS sur un risque que l'on ne porte pas (c'est comme si l'on prenait une assurance sur la maison du voisin) et il est possible de s'assurer plusieurs fois pour le même risque. Autrement dit, cela laisse l'opportunité de s'assurer plusieurs fois pour un risque que l'on ne court pas.

La faillite de la banque Lehman Brothers a été dramatique à cause des CDS : la dette de la banque avait été assurée 50 fois, il a donc fallu rembourser 50 fois les pertes !

Sources : « L'illusion financière », Gaël Giraud, Les Editions de l'Atelier.

Wikipedia, « dette publique ».

Blog Patrice de Plunkett.

Blog Liberté Politique (famille, défense : la puissance sabordée, Roland Hureauux).

LA VIE DE NOS FAMILLES

NAISSANCES

Louis Billant, le 3 octobre 2013, petit frère de Marie

Blanche Dufour, le 14 février 2014, petite soeur d'Apolline, Félicie et Victor

Irina Rose Pop, le 27 février 2014

Valentino Veguilla, le 9 mars 2014, petit frère de Vladimir et Alec

Anna Milenkovic, le 6 avril 2014

Augustin de la Taille, le 5 mai 2014

Maxime Parra d'Andert, le 7 mai 2014

Cyprien Morel, le 21 mai 2014, petit frère de Corentin et Victor

Étienne de Candolle, le 2 juin 2014, petit frère d'Honorine

Valentine Sauvage, le 19 septembre 2014, petite soeur de Jean et Léonie

L'AGFV est heureuse d'offrir à ces familles un bon de naissance à réaliser dans une braderie.

MARIAGES

Mathilde Olier et Christophe

Tayeau, le 4 octobre 2014, à Livarot (14)

Hubert Mignot et Clémence

Dupeyrot, le 11 octobre 2014, à Villeneuve l'Archevêque (89)

L'association adresse ses voeux de bonheur aux jeunes mariés ainsi que ses félicitations à leurs parents

LES GRANDS-PARENTS

François de Bony est heureux de nous apprendre la naissance d'une petite-fille, le 13 juillet 2014 chez Valentine et Florian Faure

Bénédicte Mignot est heureuse de nous annoncer la naissance de **Pauline**, le 18 septembre 2014, chez Mathilde et Bastien Jager à Paris

OLD UP : LA 29^{ÈME} RENCONTRE « Comment lutter contre l'illettrisme ? »

La récente remarque du Ministre de l'Economie sur les « illettrés de Gad » a soulevé un tollé mais il mettait néanmoins l'accent sur une réalité française.

Selon l'INSEE, d'après les résultats de l'étude réalisée par l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme(1) en 2011-2012, le nombre de 18-65 ans illettrés s'élevait, en 2011, à 2 500 000 personnes soit 7% de la population. « L'illettrisme qualifie la situation de personnes qui ont été scolarisées en France mais qui ne maîtrisent pas (ou plus) la lecture ou l'écriture pour être autonomes dans des situations simples de la vie quotidienne ». Le nombre de personnes qui ont des difficultés en calcul s'élève à 15% et 18% ont de graves problèmes dans au moins un des quatre domaines mesurés : lecture, compréhension, écriture, calcul. Des résultats à ne pas confondre avec le taux d'analphabétisme en France qui est évalué à 1%...

Nous avons regretté la suppression de la conscription qui permettait de détecter, lors des 3 jours, les carences des appelés au service national. Ils pouvaient, dans certains cas, bénéficier de remises à niveau, passer leur permis de conduire... Les catégories d'employés et les ouvriers ne sont pas les seules concernées. Nous avons aussi évoqué l'illettrisme des cadres qui est un phénomène méconnu et tabou. Une association interentreprises de lutte contre l'illettrisme au sein de grands groupes a été créée : «B'A' BA».

Les difficultés familiales, l'absence de livres à la maison, les écrans omniprésents, les téléviseurs dans la chambre des enfants concourent à accroître les risques chez les jeunes.

Un exemple à retenir, l'UDAF d'Ile et Vilaine met à la disposition des familles un service de « lutte contre l'illettrisme » afin de faciliter l'insertion sociale, professionnelle et de permettre l'autonomie des personnes dans les situations simples de la vie quotidienne. Des

accompagnants bénévoles les retrouvent dans des lieux neutres au plus près du domicile.

Enfin, pour conclure, nous avons évoqué le film de Claude Chabrol « La cérémonie » (1995) qui montrait combien l'analphabétisme ou l'illettrisme pouvaient générer des souffrances secrètes.

1) Agence Nationale de Lutte Contre l'illettrisme : anlci.gouv.fr

Venez nous rejoindre...

Notre groupe de paroles « Old Up » est ouvert, comme son nom ne l'indique pas forcément, à tous et à tout âge. La discussion est toujours informelle, les digressions fort utiles nous permettent souvent d'échanger des informations.

Attention ! Notre prochaine réunion d' « Old Up », la 30ème aura lieu exceptionnellement un mardi.

« Old up » - 30ème rencontre

MARDI 9 décembre 2014 - 10h

L'alimentation
des jeunes générations

La Forge 89, avenue du Général Leclerc
78220 - Viroflay

Le petit déjeuner (2€) vous attend – Renseignements : agfv2@wanadoo.fr ou 01 30 24 30 52

Marie-Nicole Henckes :
marienicole.henckes@yahoo.com
et Alette de Larminat : aliettedl@aliceadsl.fr

LE TRAVAIL DES FEMMES ET LE CONGÉ PARENTAL

Dans les années 70, la moitié des femmes de 25 à 59 ans étaient actives.

Aujourd'hui, 75% travaillent (à comparer aux 80% dans les pays du nord et aux moins de 65% dans les pays du sud).

Ce taux stagne depuis quelques années mais les nouvelles générations sont de plus en plus actives, quel que soit leur niveau d'éducation.

Pour les différents gouvernements (dans une moindre mesure avec la droite), ce taux de 75% pourrait être amélioré et tout doit être fait pour que les femmes aient leur autonomie financière. Ce faisant, les gouvernements poursuivent un but bien précis : l'individualisation de la société. L'individu doit prévaloir sur le groupe familial. La famille, c'est dépassé et toute la politique familiale qui y était rattachée va pouvoir évoluer vers une politique sociale, avec des allocations sous condition de ressources.

C'est ainsi que les gouvernements rabotent le quotient familial avant de le supprimer. Ils feront de même avec le quotient conjugal. On parle de mettre les allocations familiales sous condition de ressources et on programme la disparition de la retraite de réversion.

Que d'économies en perspective !

La femme, par son travail, paie ses cotisations (sécurité sociale, chômage, retraite...) et bénéficie de droits sociaux directs. Dépassé le salaire du seul parent cotisant dont découlaient les droits sociaux pour toute la famille.

On voit bien que les concepts idéologiques rejoignent le souci d'économies budgétaires.

On est devant un choix de société : soit une société individualiste, chacun pour soi, soit une société où on reconnaît le rôle joué par les familles et on maintient une politique familiale.

Le gouvernement voudrait bien supprimer le congé parental, mais les Français sont majori-

tairement attachés à la notion de libre choix (source CREDOC) : 56 % pensent que c'est à la famille de faire ses propres choix. Alors le gouvernement biaise hypocritement, avec une argumentation imparable : les interruptions de carrière des femmes sont souvent source de différences de salaires entre hommes et femmes.

Ces interruptions entraînent un déficit d'expérience professionnelle et elles peuvent être interprétées par les employeurs comme le signe d'un faible engagement professionnel. Chaque année d'interruption se traduit par une baisse moyenne de salaire de 10% et cette baisse ne s'estompe pas 10 ans après la naissance.

Le principe d'un partage obligatoire du congé parental entre les 2 parents est apparu dans le débat public avec l'idée qu'une meilleure répartition des tâches domestiques et du soin des enfants serait un levier pour limiter les inégalités dans le domaine professionnel.

Alors en juin 2014, la loi sur l'égalité homme femme a réduit le congé parental de 6 mois pour les mères, ces 6 mois devant être pris par les pères ou perdus. On sait que 80% des pères ne prendront pas ces congés et 136 000 familles supplémentaires devront avoir recours à partir de 2017 à un autre mode de garde.

En septembre 2014, on change encore la donne : le congé parental sera toujours de 36 mois mais réparti : 18 mois pour les mères, 18 mois pour les pères.

Mais quelle ruée va-t-on provoquer sur les autres modes de garde !

En 2013, il manquait déjà 350 000 places d'accueil. Au lieu des 7 529 places de crèches créées par an, il en faudrait 17 000 ! Sans résorber la nouvelle demande des parents arrêtant le congé parental à 18 mois ! En sachant qu'une place en crèche revient à 1 500 euros par mois, dont il reste une part non négligeable à la

charge de la collectivité... on ne voit pas bien où sont les milliards économisés ! Il y a juste un transfert de charges de l'Etat aux collectivités locales.

Concernant les autres modes de garde, le constat est simple : les haltes-garderies ont disparu, les assistantes maternelles vieillissent (36,8% d'entre elles vont être à la retraite en 2020), et il est difficile de trouver du personnel qualifié (puéricultrices, éducateurs...) à cause du numérus clausus. Il est donc totalement inopportun de réduire la durée du congé parental !

Si on interroge les Français, 40% choisissent un congé parental de 3 ans rémunéré forfaitairement, comme aujourd'hui, 40% choisissent un congé moins long, mais mieux rémunéré. Le projet du gouvernement, c'est un congé moins long, rémunéré forfaitairement !

En fait, le gouvernement a tout faux... C'est notre politique familiale qui permet aux femmes de concilier vie familiale et vie professionnelle. S'il est impossible de faire garder son enfant, les mères ne pourront pas reprendre leur travail et resteront à la maison en perdant la rémunération forfaitaire du congé parental et la possibilité de retrouver leur emploi quand elles reviendront sur le marché du travail.

Selon des études, les déterminants susceptibles de jouer un rôle sur la participation accrue des femmes au marché du travail sont :

- le traitement fiscal du deuxième revenu
- les subventions aux modes de garde des enfants
- les prestations familiales
- les congés parentaux et de maternité (l'APE étendue au deuxième enfant a eu un impact de 2 points pour la génération de 1970).

En fait, les Français plébiscitent la politique familiale : ils veulent la liberté de choix et la prise en considération du coût de l'enfant...

Le gouvernement est-il à l'écoute des familles ?

Béatrice Martin

Quelques chiffres pour compléter cet article :

En 2009, il y avait 2 433 595 enfants de moins de 3 ans (source CNAF qui est toujours un peu décalée dans le temps) :

- 63% sont gardés par leurs parents
- 18% par une assistante maternelle
- 10% par la crèche
- 4% par un grand parent
- 2% par l'école
- 1% autres

96% des Français interrogés considèrent qu'un des parents devrait s'arrêter de travailler 2 ou 3 ans à la naissance d'un enfant.

20% pensent nécessaire un arrêt d'un an.

13% pensent que les femmes ne devraient pas travailler si la famille peut vivre avec un seul salaire.

En 2012, il y avait 553 000 bénéficiaires du congé parental dont 42% à taux plein jusqu'aux 3 ans de l'enfant, soit 332 000 bénéficiaires.

Parmi ceux-ci, 40% disent y être contraints, soit par manque de places d'accueil, soit par incompatibilité avec leurs conditions de travail et 60% ont fait le choix de s'arrêter.

PMA ET GPA - OÙ EST L'INTÉRÊT DE L'ENFANT ?

La PMA ou « Procréation Médicalement Assistée » permet aux couples qui ne peuvent avoir d'enfants, de bénéficier d'un traitement médical permettant à la femme de procréer. Ce traitement est actuellement réservé aux couples hétérosexuels et son extension aux couples homosexuels est l'une des revendications du mouvement LGBT.

La GPA ou « Gestation Pour Autrui » appelée aussi « Mères Porteuses » permet à une femme, rémunérée ou non, et après insémination artificielle, de porter un enfant destiné à des couples hétérosexuels ou homosexuels. Cette pratique est interdite en France.

L'interdiction de la PMA, (réservée aux couples hétérosexuels infertiles), peut être toutefois facilement déjouée si l'insémination est effectuée à l'étranger. Par avis du 22 septembre 2014, la Cour de cassation a tiré ainsi les conséquences de la loi Taubira du 17 mai 2013. Désormais, l'adoption par l'épouse d'une femme ayant conçu son enfant à l'étranger par insémination artificielle, est autorisée. Elle permet l'établissement d'un lien de filiation entre un enfant et deux personnes de même sexe, sans aucune restriction relative au mode de conception de cet enfant.

La cour de cassation précise que « la critique ne porte en aucun cas sur l'absence de clarté du message délivré au travers de la loi ». Elle précise qu'« il n'est pas certain que la dimension éthique du sujet soit essentielle ». Enfin, se fondant sur l'intérêt supérieur de l'enfant, elle conclut qu'« il est nécessaire de lui reconnaître un droit à trouver sa place dans une famille adoptive ».

L'effet dissuasif d'une interdiction en France n'a désormais plus guère d'impact et les dénégations sur l'adoption qui avaient été évoquées lors du vote de la loi Taubira ont donc été très rapidement débordées.

La GPA pourrait malheureusement être rendue aussi aisée pour les couples homosexuels en mal d'enfant. Il suffit pour cela d'une courte recherche sur Google pour constater la facilité de l'accès à la GPA. Le site consulté est enchanteur, les bébés pleins de vie, les personnes jeunes et souriantes, tout y est simple et facile et c'est tout

près : à Barcelone. On y précise que la France a été condamnée par la Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH).

Il s'agissait du refus de la transcription à l'état civil français d'actes de naissance d'enfant nés par mère porteuse à l'étranger : don d'ovocytes achetés sur catalogue, fécondation artificielle avec le sperme du mari ou d'un donneur et transfert d'embryons chez une femme porteuse, contre rémunération. Le détail de l'opération montre l'horreur de cette marchandisation du corps de la femme et de l'enfant à naître. La décision rendue le 26 juin 2014 permettait à la France de faire appel dans un délai de 3 mois devant la « Grande Chambre ». Aucune contestation n'a toutefois été déposée.

Cette absence d'appel rendait un peu vain le discours de notre Premier Ministre, le 3 octobre dernier, lorsqu'il a affirmé qu'« il s'agit d'une pratique intolérable de commercialisation des êtres humains et de marchandisation du corps des femmes ». Son appel à une initiative internationale paraît peu convaincant et rend la position du gouvernement illisible et hypocrite.

Même si la « Manif Pour Tous » du 5 octobre a rassemblé un nombre significatif d'opposants contre cette politique, ces derniers ne constituent pas à ce jour la majorité de la population qui ne voit pas les problèmes soulevés à moyen et long terme pour les enfants nés de ces procédés. Le respect de leur filiation et de leurs origines n'est plus assuré. Nous verrons également, comme c'est le cas déjà, des enfants refusés car ne correspondant pas au « produit fini désiré ».

Benoît Le Guen

Mots d'enfant

« Quand on est princesse, c'est normal de ne pas avoir d'argent, ben oui, c'est normal, elles ont des robes et pas de poches..... donc, toutes les reines, princesses, impératrices, et ben celles là, elles n'ont pas d'argent... »

Zoé 4 ans

Les Annonces de l'AGFV

Baby-sitters

Offre

OB-580 du 25-09-14
Etudiant en 1ère année Dauphine, aîné d'une famille nombreuse (7 enfants), est disponible pour baby sitting. Tél: 06 64 85 76 19 ou 01 30 24 76 39

Demande

DB-577 du 20-09-14
Recherche, à partir de janvier, un(e) étudiant(e) pour s'occuper de nos 2 garçons de 6 et 8 ans le mercredi. Il s'agira de les accompagner à leurs activités sportives l'après-midi. Vous êtes dynamique et sportif(ve), contactez nous au 06 62 62 08 10

DB-583 du 01-10-14
Cherche une jeune fille pour s'occuper d'un bébé et, quelque fois, d'une petite fille de 6 ans de 9h30 à 12h30 le mercredi matin. Tél: 06 84 84 38 66

Gardes d'enfants

Demande

DG-574 du 14-09-14
Famille franco-suédoise avec 2 enfants à Velizy (quartier le Mail) recherche un(e) étudiant(e) pour chercher 2 enfants (6 ans et 2 ans 1/2) à l'école juste en face de la maison, le mardi et le jeudi toutes les semaines et les garder de 16h30 à 18h30. Tél: 06 72 55 44 90 ou 06 76 31 26 11

DG-575 du 14-09-14
Femme habitant St Cyr l'Ecole, cherche une personne pour récupérer sa fille (10 mois) à la crèche à 18h30, puis son fils (4 ans) à l'école à 19h et les garder à son domicile, jusqu'à 19h45 les lundi, mardi, mercredi et jeudi. Tél: 07 83 12 38 28

Emplois et services

Offre

OE-585 du 12-10-14
Jeune femme sérieuse, avec références, cherche à faire, à partir de novembre, 3h de ménage/repassage le mercredi et 3h le vendredi. Tél: 06 38 94 17 76

OE-589 du 06-11-14
Femme de 40 ans, sérieuse, souriante et sympathique avec références et 5 ans d'expérience auprès d'enfants et de personnes âgées, propose ses services les lundi, mardi, vendredi et samedi. Disponible également pour faire les nuits, le ménage, les courses et le repassage. Tél : 07 58 17 07 25

Demande

DE-573 du 14-09-14
Jeune femme sérieuse (avec références) cherche à faire 2h de ménage le mercredi matin et 2h le vendredi après-midi. Tél: 07 87 81 71 73

DE-587 du 17-10-14
Femme sérieuse avec références cherche 3h de ménage/repassage par semaine. Tél: 06 03 64 56 90

Cours et leçons

Offre

OC-572 du 08-09-14
Jeune fille bilingue anglophone en 1ère, sections internationales, donne des cours de soutien scolaire et de conversation en anglais aux élèves de la maternelle au collège. Si intéressé, merci de me contacter au 06 50 98 62 38.

OC-581 du 25-09-14
Etudiant en 1ère année Dauphine, Mention TB Bac S 2014, spécialité mathématiques, se propose pour cours particuliers et soutiens en maths tous niveaux. Tél: 06 64 85 76 19 ou 01 30 24 76 39

OC-584 du 08-10-14
Etudiante en 2ème année de médecine à Paris Descartes donne cours de soutien dans toutes matières du collège à la terminale S spécialité physique-chimie. Tél: 06 87 99 76 43

OC-588 du 17-10-14
Etudiant en lettres modernes diplômé de Master 1 propose aide méthodologique et rédactionnelle en histoire (niveau lycée maximum) et en français-littérature-latin (niveau primaire à licence). Tél: 06 35 21 91 25

Immobilier

Demande

DI-556 du 05/09/2014
Cherche à acheter à Viroflay maison en bon état : 4/5 chambres, grand séjour ou échange contre grande maison, 6/7 chambres, jardin 500 m², travaux à prévoir, quartier Chaville-Vélizy. Tél: 06 20 71 15 68

DI-582 du 01-10-14
Famille cherche à acheter à Viroflay Rive Gauche maison de 4 chambres minimum + jardin. Tél: 06 84 84 38 66

Vente

VI-567 du 05-09-14
Particulier vend maison Viroflay rive droite, 150 m. de la forêt, proche des écoles et des transports, 120 m² habitables, terrain de 256 m² : - sous-sol total comprenant garage 2 voitures, chaufferie gaz à condensation, salle de jeux, atelier et cave. - au rez-de-chaussée, entrée, WC, baignoire, rangements, cuisine équipée, double séjour, chambre ou bureau et terrasse couverte. - à l'étage, douche wc, 3 vastes chambres et rangements. Prix : 890 000 € Tél: 06 73 55 91 48

Achats, ventes

Vente

OA-586 du 12-10-14
A vendre : plusieurs vrais bureaux d'école rénovés, années 1960-70, avec sièges et casiers incorporés. Leur assise profonde permet une utilisation jusqu'à l'âge de 10 ans sans soucis. Rétro et sympa dans une chambre et même dans un séjour... Tél: 06 11 96 26 33

VA-579 du 21-09-14
A vendre pour 60€ (la moitié de son prix) un porte-vélos d'attelage NORAUTO pour 2 vélos, utilisé une seule fois. Tél: 01 30 24 76 73

BRADERIE



DE JOUETS

Vendredi 28 Novembre Samedi 29 Novembre 2014

Salle Dunoyer de Segonzac
14 avenue des Combattants - Viroflay

DEPOT DES ARTICLES

VENDREDI 29 NOVEMBRE

150 objets et livres maxi par déposant :

- Jeux de société
- Livres (étiquetés sur place avec des pastilles de couleurs - valeurs 0,50 à 4 €)
- Jouets d'enfants
- DVD pour enfants (cassettes VSH non acceptées)
- 3 peluches maxi (de qualité et protégées de la poussière)
- Vélos, rollers, trottinettes ...
- Jeux électroniques et électriques en état de fonctionner

Ne seront acceptés que :

- Les articles en bon état
- Les jeux complets (dans des emballages présentables)

Conditions de vente :

- Chaque article doit porter une étiquette autocollante avec son prix.
- Les jouets vendus par lots ou avec des accessoires susceptibles de se perdre doivent être emballés dans des sacs transparents (type sacs de congélation) avec le détail du lot sur le sac.
- Les puzzles : les pièces doivent être enfermées dans un sac à l'intérieur de la boîte.

*Nous demandons aux parents de vérifier les jouets,
s'ils sont vendus par les enfants, afin qu'ils soient bien complets*

Au moment du dépôt :

- Enveloppe autocollante timbrée avec adresse pour l'envoi du chèque de règlement.
- Une retenue de 10% sera appliquée sur ces règlements pour couvrir les frais généraux.
- L'association n'est pas responsable des pertes et vols se produisant malheureusement lors de ses braderies.

15h30
à
21h30

* Dépôt des bénévoles
entre
14h et 15h30

VENTE aux adhérents

SAMEDI 29 NOVEMBRE
10h à 12h

VENTE pour tous

SAMEDI 29 NOVEMBRE
12h à 18h

REPRISE des Invendus

LUNDI 1er DECEMBRE
16h à 19h30

GAGNEZ DU TEMPS : PRE-ENREGISTREZ PAR INTERNET

Fiche d'enregistrement des jouets transmise par mail.
Pour obtenir cette fiche, faire une demande par mail à l'adresse suivante :
braderiejouets.agfv@hotmail.fr

Ribambelle d'étangs en moins de 12 km (4 heures)

UNE BELLE RANDONNEE PEDESTRE OU VTT (pour Tous) - François de Bony -



Parking départ Etang des Ecrevisses (Vélizy, Allée Noire en provenance de D53)

Emprunter Allée Noire vers l'est sur	175 m
Entrée en forêt à D sur	100 m
Oblique à G jusqu'aux habitations	220 m
Entrer en ville et rejoindre rue Janneton à D puis 1ère à G jusqu'à l' Etang d'Ursines	300 m
Longer l'étang jusqu'à 50m Restaurant La Pergola	
Prendre sur la D chemin du Belvédère (peu visible) sur	280 m
Traverser le chemin du Cordon Haut à G, monter jusqu'au Carrefour de la Mare Adam	490 m
Prendre 2 ^{ème} à D (70 m) (route Royale) jusqu'à côtoyer la N 118	475 m
Passer sous le pont , 1 ^{ère} à D après épingle à cheveux ; continuer tout droit	80 m

Etang de Villebon

Etang de Meudon (en faire le tour, 270 m) puis retour à la route prendre allée sur la D 530 m

Etang de Trévoux (en faire le tour)

Etang de la Garenne (en faire le tour complet, point ultime de la rando) 1100 m

Retour Etang de Trévoux (180 m) et 1^{ère} à D, remonter le Tapis Vert jusqu'à la rue Tronchet 650 m

Suivre l'allée forestière le long de la rue Tronchet sur la D jusqu'au Pont sur la N 118 1410 m

Traverser le pont et à D, tout droit jusqu'à deuxième étoile 690 m

Prendre 4^{ème} à D (route Cordon du Haut) jusqu'à 1^{ère} à D (Allée Noire) 520 m

La suivre sur 470 m

2^{ème} à G jusqu'à **Etang du Trou aux Gants** (610 m) puis, à D jusqu'au Cimetière de Vélizy 390 m

Continuer vers l'ouest sur 900 m et prendre à D l'allée cavalière des Ecrevisses 420 m